

La revue parents

POUR L'ENFANT VERS L'HOMME

N°SPÉCIAL 459/MAI 2025

École inclusive

De nombreux défis
restent à relever

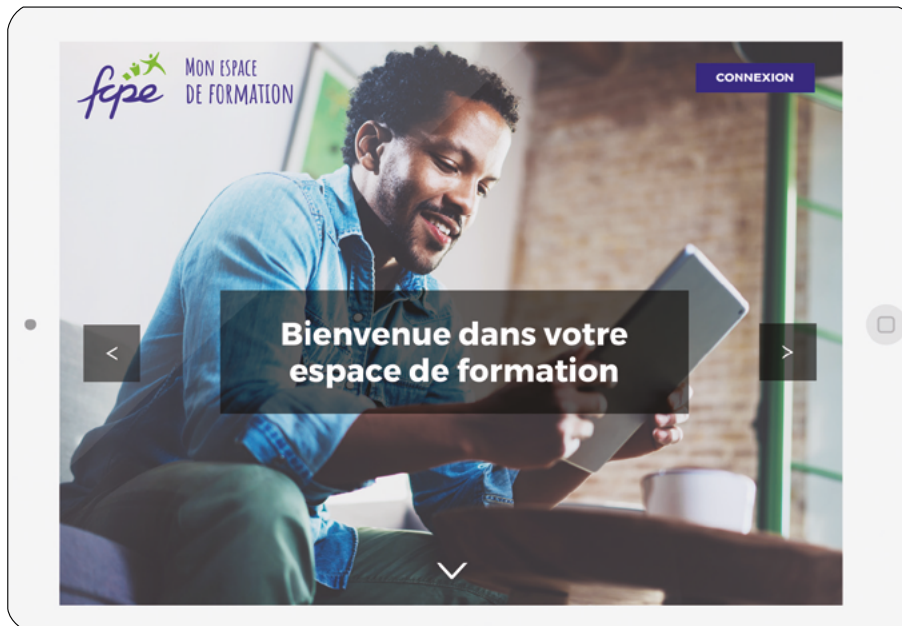


DÉCRYPTAGE

Comprendre
les troubles dys

PORTRAIT

Marie-Amélie Le Fur,
championne paralympique



J'AIME MON ÉCOLE PUBLIQUE.FR

*Un espace
de formation
pour les parents d'élèves*

SOMMAIRE

5 Instantanés

Une sélection d'infos

7

Dossier

École inclusive

De nombreux défis restent à relever



8

Inventer une troisième voie

10

Une mère d'élève, une enseignante, une AESH et un médecin scolaire témoignent

12

Interview d'un avocat spécialisé en droit de la santé au barreau de Rouen

13

Parents d'élèves : comment se faire aider ?

+ FAQ des parents

14

Décryptage

Comprendre les troubles dys

Portraits

16

Sébastien Yvinec, devient « Iron Seb »

17

Marie-Amélie Le Fur, triple championne paralympique

18

Audrey Tatry, militante FCPE

édito

L'école inclusive est un droit, pas une faveur

“Vingt ans après la loi sur le handicap, l'inclusion des élèves a statistiquement progressé, certes, mais à quel prix et dans quelles conditions ?

Au quotidien, les moyens manquent dramatiquement, les AESH sont toujours trop peu nombreux et leur statut toujours à conquérir. Les enseignants sont bien démunis pour accompagner comme il se doit leurs élèves en situation de handicap. Les parents, eux, se battent chaque jour pour faire scolariser leur enfant.

Pour la FCPE, l'école publique, c'est la République dans les actes. Alors, l'école inclusive ne peut pas être une utopie inatteignable et être une promesse non tenue pour tant d'enfants, tant de familles. L'école publique s'épuise, sommée d'en faire toujours plus avec toujours moins. Il faut continuer d'exiger des moyens humains et matériels à la hauteur des besoins de tous les enfants.

Ce numéro spécial de la Revue des Parents vient marquer les 20 ans de la loi sur le handicap et a pour ambition de poser noir sur blanc les constats de notre fédération et rappeler que l'école inclusive n'est pas une option négociable dans un monde en proie à tant d'inégalités, d'injustices. C'est le juste prix à payer pour la traduire en toute sérénité dans l'ordinaire du quotidien de l'école de tous, pour tous.



ABDELKRIM MESBAHI
Président de la FCPE

Revue de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) 108, avenue Ledru-Rollin, 75544 Paris Cedex 12 • Tél. : 01 43 57 16 16 • www.fcpe.asso.fr • fcpe@fcpe.asso.fr

RÉDACTION

Directeur de la publication et de la rédaction : Abdelkrim Mesbahi
• Responsable de la revue : Laurence Guillermou • Rédactrice en chef : Alexandra Defresne •

Conception graphique :

CITIZENPRESS

Rédactrices : Michèle Foin, Émilie Gilmer, Anne-Flore Hervé, Marianne Peyri.

• Infographie : David Lory •

Dessin p.34 : Bénédicte Govaert

• Crédits photos : iStock.

PUBLICITÉ

Mistral Média, 22 rue Lafayette 75009 Paris • Tél. : 01 40 02 99 00 •

mistralmedia.fr • Directeur général : Luc Leherécy.

IMPRESSION

Direct impression • 26 bis Boulevard de Beaubourg - 32, ZA Paris Est 77184 Émerainville.

Conformément à la loi n° 78 17 du 6 janvier 1978 informatique et libertés, chaque adhérent, abonné, assuré, dispose du droit d'information, de rectification et d'accès auprès de la FCPE.

Restons connectés !



Rendez-vous sur le site fcpe.asso.fr pour s'abonner gratuitement à la Revue des Parents.

Suivez-nous sur



fcpenationale



fcpe.nationale



fcpenationale

Des questions ? Écrivez-nous



fcpe@fcpe.asso.fr



Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org



Assurance scolaire

De la maternelle aux études supérieures

Qui accompagne ses élèves de A à Z ?



LA MAE EST TOUJOURS
À VOS CÔTÉS POUR
ASSURER VOTRE MISSION
AVEC SÉRÉNITÉ !

AVEC L'ASSURANCE SCOLAIRE MAE, VOS ÉLÈVES SONT PROTÉGÉS PLUTÔT DEUX FOIS QU'UNE !

Les enfants sont couverts pour les dommages qu'ils peuvent causer (**responsabilité civile**), mais aussi pour les dommages corporels dont ils peuvent être victimes ou s'ils se blessent seuls (**garantie individuelle accident**). En cas d'accident, c'est aussi une sécurité pour les enseignants dont la responsabilité peut parfois être engagée si des élèves ne sont pas bien assurés.

Adhésion sur mae.fr

Recommandée par la



Pour toute information, contactez la MAE au 02 32 83 60 00

AP PI ENS 07/24 - Mutuelle MAE, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité (SIREN N°510 778 442) • MAE Assurance, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des assurances (SIREN N°781 109 145) 62 rue Louis Bouilhet - CS 91833 - 76044 ROUEN CEDEX • Crédit photo : Adobe stock.

Instantanés

Une sélection d'**infos** pour vous accompagner



ALBUM

LA TÊTE DANS LES NUAGES

Anaïs a 6 ans et rentre en CP : elle a du mal à se concentrer, est très lente dans ses apprentissages, oublie ses affaires et les devoirs prennent des heures. Commence alors pour Anaïs un long parcours de consultations avec les spécialistes, raconté par sa maman Céline. Une immersion poignante et sensible dans le quotidien d'une jeune fille atteinte de TDAH.

Internet editions-soleil.fr

PODCAST

D comme Dys

Près de 1,5 million d'enfants sont affectés par les troubles dys. Pour accompagner les familles, la start-up Poppins, la MAE, numéro 1 de l'assurance scolaire, et la Fédération française des Dys ont lancé en 2024 le podcast « D comme Dys ». D'une durée de 30 minutes, chaque épisode donne la parole à des médecins reconnus, des orthophonistes, des spécialistes...

Sur toutes les plateformes d'écoute.



CINÉMA

SIMON DE LA MONTANA

Simon a 21 ans et vit en Argentine. Grâce à un ami, il rencontre un groupe de jeunes handicapés dont il se rapproche. Il change et se transforme au point de dérouter sa famille. Un film étonnant qui nous amène à nous interroger sur la vie de jeunes handicapés : leurs amitiés, leurs amours et leur indépendance.



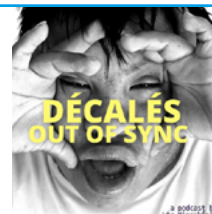
À l'affiche le 23 avril 2025

ÉMISSION

20 ans de la loi handicap

Qu'en est-il de celles et ceux qui sont nés et ont grandi avec la loi handicap ? Ces jeunes qui ont 20 ans aujourd'hui ont-ils bénéficié de l'accessibilité à l'école promise ? Sont-ils mieux intégrés au sein de la société, y compris ceux dont le handicap est invisible ? Cette émission spéciale du *Téléphone sonne*, diffusée le 11 février 2025, a ouvert son micro aux étudiants, qui racontent leurs difficultés quotidiennes et leurs espoirs.

Internet radiofrance.fr



PODCAST

DÉCALÉS

Dans ces récits de vie intime, Léa Hirschfeld explore la thématique du handicap. Un quotidien qu'elle a elle-même connu avec son grand frère Anton, atteint d'un trouble neurologique. Trois saisons sont à découvrir : Frères et sœurs (saison 1) ; En situation de handicap (saison 2) ; Parents (saison 3).

Internet decalespodcast.com

DOCUMENTAIRE

Holeshot

Gagner, c'était le carburant d'Axel Allétru. Champion du monde de BMX et de motocross, il chute lors d'un grand prix en 2010 et devient paraplégique à 20 ans. Deux ans et demi plus tard, Axel se remet debout. Il repart de zéro et devient champion de natation handisport, avant de participer en 2020 au rallye le plus extrême

du monde, le Dakar, qu'il remporte. Une première historique pour un pilote paraplégique et le début pour Axel d'une nouvelle vie. En 2024, il imagine remonter sur une moto, un rêve fou pour une personne qui ne peut tenir debout très longtemps...

De Stéphanie et Fabien Bouillaud.
Sortie le 17 avril 2025 sur Canal+.





Pour une Convention citoyenne sur l'éducation

SIGNEZ
ET PARTAGEZ
NOTRE PÉTITION



~le mouvement



3 BONNES RAISONS

DE LIRE CE DOSSIER !

1. Dresser un bilan
2. Connaître les difficultés rencontrées sur le terrain
3. Découvrir des solutions collectives et individuelles

École inclusive 20 ans après

L'avancée est indéniable. Le nombre d'enfants en situation de handicap désormais accueillis au sein des écoles dites « en milieu ordinaire » a plus que triplé. Mais vingt ans après la promulgation de la loi de 2005, posant le principe d'une école inclusive, l'ambition de donner une véritable égalité de chances est **loin d'être atteint.**

Texte :
MARIANNE PEYRI

Inventer une troisième voie

« En 2005, l'esprit de la loi cadre, impulsée par Jacques Chirac, était de mettre en mouvement la société française qui était un peu à l'arrêt sur les questions de handicap depuis les lois de 1975. Elle sous-tendait le principe de compensation pour égaliser des chances inégales du fait de la situation de handicap. À l'époque, cela avait généré des oppositions et une grande rugosité des débats. Vingt ans plus tard, j'affirme que ce principe est atteignable, même si beaucoup de choses sont encore très loin d'être mises en œuvre », déclare Marie-Anne Montchamp, qui a porté ce texte de loi fondateur en 2005 en tant que secrétaire d'État aux personnes handicapées.

Force est de constater que, deux décennies plus tard, la reconnaissance du droit à l'éducation en milieu dit « ordinaire » a pris corps. À la rentrée 2024, 519 000 enfants en situation de handicap, soit 4 % des élèves, y sont scolarisés contre 134 000 en 2004. Autre chiffre démontrant une avancée indéniable : on compte désormais 132 000 accompagnants d'élèves en situation de handicap, les AESH, qui deviennent, après les enseignants, le deuxième métier de l'Éducation nationale. Piliers de cette politique de compensation, ce sont eux qui, au quotidien, soutiennent les enfants pendant certains cours – et depuis peu, durant la pause méridienne –, les aident à écrire, comprendre, se déplacer, gérer leurs émotions et leur handicap...

Les aménagements et dispositifs inclusifs se sont également multipliés : PAP¹, PPRE², PPS³, ajustement des emplois du temps, tiers temps aux examens, adaptation des supports, équipement en ordinateurs... « La création des unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), soit des formules hybrides, ont aussi permis une vraie accessibilité », constate l'ancienne secrétaire d'État. Adeline Nedey, secrétaire nationale adjointe à la FCPE, met en avant « de grands progrès sur le bâti scolaire reconnus par les parents d'élèves. On constate aussi que les enseignants sont désormais mieux sensibilisés sur les questions du handicap. Cependant, les parents, dans les faits, doivent toujours mener un vrai parcours du combattant pour faire valoir ce droit à la scolarisation. »

Ballotés entre des interlocuteurs multiples, des versions contradictoires, perdus face à des dizaines de sigles sibyllins, nombre de parents s'épuisent en démarches longues et complexes pour monter des dossiers auprès des MDPH (maisons départementales



« Vingt ans après cette loi, il faut retrouver de la cohérence et du sens et une certaine idée de la citoyenneté dont, je crois, nous n'avons jamais eu autant besoin. »

— MARIE-ANNE MONTCHAMP, ANCIENNE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX PERSONNES HANDICAPÉES, QUI A PORTÉ LE PROJET DE LOI EN 2005

23 %
DES ENFANTS
en situation de
handicap n'ont
aucune heure de
scolarisation et
28 % n'ont que
de 0 à 6 heures
(Source : Unapei,
2023).

des personnes handicapées), trouver des professionnels de santé, multiplier les bilans et les diagnostics... « Pendant ce temps, les enfants, eux, sont en rupture pédagogique. Il faut simplifier ces démarches, réduire les temps d'instruction et les interlocuteurs », priorise Adeline Nedey. Un avis partagé par Béatrice Laurent, secrétaire nationale de l'Unsa Éducation, pour qui « les parents doivent être aussi davantage accompagnés, en début de parcours, à la maternelle qui est souvent le lieu révélateur du handicap. »

Rendre effectives toutes les heures notifiées

Parmi les droits à faire appliquer, nombre de familles s'emploient à réclamer pour leurs enfants des heures d'AESH, pourtant notifiées par la MDPH. En 2022, la Défenseure des droits dénonce cette non-exécution des décisions des MPDH mettant en cause la responsabilité de l'État. Malgré la création de postes et quelques avancées sur le statut et la rémunération ces dernières années, le recrutement des AESH est à la peine, car le métier reste peu attractif. « On assiste à un turn-over préjudiciable avec certains enfants ayant plus de trois AESH différents par semaine. Il faut une reconnaissance de leur travail, des vraies formations initiales et continues », pointe la représentante de la FCPE qui dénonce également le manque de places dans les Ulis et les classes de Segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté).

« Nous, dans le Haut-Rhin, nous avons 400 demandes en Segpa alors qu'il n'y a que 50 places. »

L'humain, la première des solutions

Le manque de ressources humaines pour rendre cette école inclusive apparaît flagrant. À commencer par les médecins et infirmières scolaires, qui jouent pourtant un rôle essentiel, tout comme les enseignants spécialisés des Rased (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), dont les effectifs ont été mis à mal. « Il faut redévelopper ce réseau. Ces personnels savent lever des difficultés temporaires, diagnostiquer, trouver des aménagements, faire le lien avec les psys, venir en appui aux enseignants », indique Béatrice Laurent, qui déplore aussi une pénurie de soignants, kinés, orthophonistes, ergothérapeutes... « L'école ne peut pas pallier ce manque. Les enseignants ont besoin d'experts et de solutions. Le gouvernement doit aussi encourager ceux qui souhaitent bénéficier de formations spécialisées sur le handicap, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. »

Au-delà de ces besoins, Marie-Anne Montchamp met en avant la nécessité de développer les recherches en sciences humaines pour améliorer l'accessibilité pédagogique. « L'AESH est là pour établir une médiation avec l'enfant, mais cela ne peut remplacer l'effort d'accessibilité aux savoirs que l'école doit produire, dans la conception des programmes scolaires, les techniques d'apprentissage, l'utilisation de tel ou tel un support, le fait de prendre en compte son aversion aux situations générées par le groupe classe... Aujourd'hui, nous sommes encore dans une figure imposée de la réussite scolaire. Il faut rouvrir ces questions. »

Réinterroger la place des instituts spécialisés

Vingt ans après l'adoption de la loi de février 2005, le risque se renforce désormais d'un rejet de cette école inclusive. Les enseignants témoignent de leurs limites à accueillir convenablement des élèves souffrant de handicaps sévères, notamment cognitifs ou de comportements. « Il faut sortir d'une image d'Épinal d'une école inclusive, qui n'accueillerait que des enfants en fauteuil roulant. La scolarisation en milieu ordinaire n'est pas forcément la solution pour tous et au fil des âges. À l'Unsa Éducation, nous défendons l'idée, dans des cas de handicap lourd, de parcours personnalisés, de faire de la dentelle, avec une alter-

« On assiste à un turn-over préjudiciable avec certains enfants ayant plus de trois AESH différents par semaine. Il faut une reconnaissance de leur travail, des vraies formations initiales et continues. »

—
ADELINE NEDEY, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA FCPE

nance entre le milieu ordinaire et des structures bénéficiant d'enseignants spécialisés et d'effectifs plus réduits », revendique Béatrice Laurent.

Consciente que dans le cas de handicap trop sévère, l'école ne peut garantir une « bien-traitance », Marie-Anne Montchamp plaide pour que les établissements médico-sociaux ne soient pas considérés comme des lieux d'exclusion. « L'école de la République ne doit pas renoncer à l'accès à l'éducation et à la citoyenneté pour ces enfants. Il faut inventer une troisième voie, des environnements protecteurs qui ne sont pas des lieux de relégation ». Les parents, eux, dont certains préfèrent pour leur enfant une structure spécialisée au milieu ordinaire, réclament surtout l'ouverture de places dans les instituts médico-pédagogiques (IMP) ou médico-éducatifs (IME), accessibles parfois après plusieurs années d'attente.

Enfin, dénoncée par tous, l'orientation non choisie pour ces jeunes vers des CAP et des filières loin de les passionner, démontre les failles de cette école et d'une société soi-disant inclusives. « Ces passages, notamment à la fin de la classe de 3^e, créent des ruptures terribles dans les parcours, admet Marie-Anne Montchamp. Il faut penser la scolarisation des enfants en situation de handicap dans un continuum de vie, dans une utilité globale aussi pour la société. Si on se met à réfléchir à l'après, alors nous pourrions soutenir que des politiques publiques doivent effectivement bénéficier de plus de moyens. Vingt ans après cette loi, il faut retrouver de la cohérence et du sens et une certaine idée de la citoyenneté dont, je crois, nous n'avons jamais eu autant besoin. »

(1) Plan d'accompagnement personnalisé. (2) Programme personnalisé de réussite éducative. (3) Projet personnel de scolarisation.



680 MILLIONS d'euros seront consacrés jusqu'en 2027 à la nouvelle stratégie nationale pour les troubles du neuro-développement, qui met notamment l'accent sur un diagnostic précoce et une scolarisation adaptée.

L'AVIS DE LA FCPE

Parmi ses 20 mesures pour l'école de demain, publiées en février 2024, la FCPE a consacré trois d'entre elles à l'école inclusive. La troisième, dans laquelle la FCPE exige toutes les notifications MDPH soient honorées, ne devrait déjà plus exister. Les mesures 7 et 8 sont, quant à elles, la conséquence de décisions politiques désastreuses.

Le nombre de Rased a chuté drastiquement depuis quinze ans et la médecine scolaire a été totalement abandonnée. Aujourd'hui, on compte en moyenne une infirmière pour 1 300 élèves et un médecin pour 13 000 élèves. L'ensemble de ces personnels sont pourtant la condition sine qua non à la réussite de l'école inclusive.



EN SAVOIR PLUS :

Rapport

« L'accompagnement humain des élèves en situation de handicap », rapport de la Défenseure des droits, 2022.





La parole à...

Quelle mesure serait indispensable pour une école inclusive réussie ou quelle est la plus grande difficulté rencontrée ? Les acteurs de la communauté éducative témoignent.

« Il faudrait un lieu unique pour aider les parents »

Houda, mère de 3 enfants, à Grenoble

« Mon fils de 12 ans souffre de troubles multidys et mon cadet, de 5 ans, de troubles de déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH). Lorsqu'on est confronté au handicap de son enfant, on n'y connaît rien, on est perdu et il faut se débrouiller. À nous de nous renseigner, trouver qui peut nous aider, récupérer des dossiers... Cela prend de l'énergie. Cela doit être bien difficile pour les parents qui ne maîtrisent pas la langue française. Moi, j'ai arrêté de travailler, car je n'arrivais pas à tout gérer. Pour aider les parents dans leurs démarches et les soutenir moralement, il faudrait un lieu unique avec une personne spécialisée. Je ne comprends pas non plus pourquoi les réponses de la MDPH sont si longues, de 9 à 12 mois. Il s'agit d'enfants ! C'est une année de scolarité perdue et pour les parents, beaucoup d'incertitudes. Pour mon fils aîné, l'école a très bien su l'accompagner. En revanche, pour mon fils de 5 ans, hyperactif, ses années de maternelle ont été catastrophiques, avec beaucoup de conflits et d'incompréhension avec la direction de l'école et des reproches durs à vivre. Mon fils, souvent puni, avait peur d'aller à l'école. Lorsqu'il avait 3 ans, je trouvais qu'il était trop petit pour qu'une équipe pédagogique soit constituée, mais j'ai accepté l'année

d'après. J'ai eu du mal à trouver un professionnel de santé qui accepte de faire un bilan neuro-psy à un enfant de moins de 6 ans. Je l'ai trouvé en dehors de Grenoble. Grâce à l'aide d'une représentante FCPE, le dialogue a repris avec l'école. Aujourd'hui, mon fils a droit à 12 heures d'AESH par semaine, mais dans les faits, il n'a que 6 heures. Ce n'est pas aux enfants de subir les conséquences de ce manque de moyens. Je trouve également dommage que les parents et les AESH ne puissent pas communiquer entre eux. Même si le dialogue avec l'école a été renoué, au fond de moi, je suis blessée de ne pas avoir été comprise et soutenue. »

« C'est l'humain qui pallie le manque de moyens »

Émeline Joigny, enseignante en primaire à Charleville-Mézières en REP+

« L'une des grandes difficultés de l'inclusion, c'est, pour nous, enseignants, l'organisation. Certains élèves, faisant partie du dispositif Ulis, ne viennent qu'à certains cours dans ma classe. C'est souvent un casse-tête pour que les emplois du temps coïncident, selon si on reçoit un intervenant, si la salle de sport est disponible, si tel ou tel enfant est en rendez-vous médical extérieur, si on veut respecter les rythmes chronobiologiques... C'est de l'artisanat pour arriver à ce qu'un groupe classe existe, à poser des rituels et une régularité dont justement les enfants en



< Émeline Joigny.



< Muriel Gerbier.

situation de handicap ont besoin. Lorsque ça coïncide, et que l'enfant manque des séances, on ne peut alors s'empêcher de culpabiliser. À cause du manque de moyens matériels et humains, on a même l'impression parfois d'être maltraitants. C'est compliqué à vivre, alors que pourtant, dans notre école, il y a une forte culture du travail en équipe et que l'on essaie avec les Rased, psychologues et assistantes sociales de proposer diverses solutions aux familles.

Cependant, chaque année, chaque enfant et chaque handicap étant différents, il n'y a pas de protocole que l'on puisse reproduire. Nous devons nous adapter, réfléchir longuement à la constitution des classes, aller nous renseigner sur tel ou tel handicap, contacter des professionnels de santé pour obtenir des conseils sur les aménagements nécessaires, d'échanger avec les AESH.... Ces heures, je ne les compte pas, on en voit l'intérêt, mais cela s'ajoute à tout le reste. L'institution se repose sur la bonne volonté des personnels. C'est l'humain qui pallie le manque de moyens. »

« Il faut de vrais aménagements au collège »

Valérie Sirouet, médecin spécialiste au centre médico-psycho pédagogique-ADEI de Saintes

« Globalement, dans les écoles primaires, les aménagements (PPRE, PAP...) sont mis

en place, ainsi que dans les lycées professionnels. Le grand problème, c'est le collège. Il n'y a plus de médecins scolaires qui sont pourtant des spécialistes des troubles de l'apprentissage. À chacun de se débrouiller ! Selon les collèges, les professeurs appliquent plus ou moins les PAP, les tiers temps lors des évaluations, donnent aux parents de fausses informations ou les écoutent peu. Il faudrait peut-être que l'Éducation nationale propose un seul référent compétent pour aider les parents. En tant que médecin, je rédige énormément de dossiers MDPH, c'est compliqué à remplir et je comprends le ras-le-bol des parents car la plupart du temps, la MDPH fait renouveler les dossiers tous les deux ans. C'est trop !

De même, l'obligation de refaire des bilans, souvent coûteux, est vraiment pénible, pas toujours justifiée, surtout pour les troubles durables, comme la dyslexie... Ainsi, la MDPH, victime de ses propres règles, refuse de plus en plus de demandes, dans une forme d'autocensure, face à une école qui ferme ses portes. On doit reconnaître le besoin des enfants, pas celui de l'Éducation nationale, ni des budgets. Il y a beaucoup d'améliorations à apporter. Il faut aussi davantage de classes Ulis ou imaginer, idéalement, la présence d'une AESH dans chaque classe, tout en maintenant des aides individuelles pour ceux ayant des troubles sensoriels. Un AESH par classe

Valérie Sirouet.



éviterait l'éparpillement actuel, qui est dommageable. Il y a aussi un vrai problème sur l'orientation à la fin de la 3^e, avec des classes Ulis dont la porte de sortie est le manuel, alors que certains de ces jeunes souffrent de dyspraxie. Orientés vers une voie qui n'est pas leur choix, ou faute de places dans un IME/IMPro¹, certains se déscolarisent, voire se désocialisent.

(1) Institut médico-professionnel.

« La mutualisation des aides AESH a fait tout basculer »

Muriel Gerbier, AESH depuis 17 ans en Haute-Loire

« Désormais, le collège accueille davantage d'enfants en situation de handicap mais, ils bénéficient de moins d'heures d'aides qu'auparavant, en moyenne 6 heures dans notre département. Ces heures sont aussi de plus en plus partagées. Depuis la création des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés), la mutualisation a fait tout basculer. Aujourd'hui, je travaille 18 heures, réparties sur trois jours par semaine, avec 18 collégiens différents. Pendant certains cours, je dois m'occuper de 5 enfants avec des handicaps différents : de l'autisme, des troubles du comportement, des enfants qui ne savent pas écrire... Je peux en aider 2, mais pas 5. Pour le système, qu'importe, il y a une AESH, mais dans les faits, ce n'est pas de l'inclusion. Pour l'enfant, avoir 6 heures d'aide par semaine dont la moitié seulement avec une AESH pour lui seul, c'est trop peu et il est faux de croire que, sans AESH, ils suivent bien dans des classes à 32 élèves. Lorsque je sors de mon travail, j'ai souvent l'impression de n'avoir servi à rien. L'une des autres difficultés est le manque de places croissant en IME ou Sessad¹ pour les enfants les plus en difficulté. Auparavant, ces structures spécialisées les accueillaient à la fin du primaire. Aujourd'hui, ils sont en liste d'attente, certains depuis trois ans. Être au collège, en milieu ordinaire, ils en sont les premiers malheureux. C'est très difficile, par exemple, pour un enfant souffrant de troubles autistiques +++ qui ne lit pas, n'écrit pas et ne supporte pas de changer de classe entre les cours ou le contact avec les autres. C'est hypocrite de dire aux parents qu'ils auront une scolarité normale. Les élèves souffrant de troubles dys, en revanche, nous pouvons les accompagner vers la réussite scolaire, mais à condition de donner un vrai volet d'heures ».

(1) Service d'éducation spéciale et de soins à domicile.

“En deux ou trois mois, la situation peut se débloquer”

Avocat spécialisé en droit de la santé au barreau de Rouen, parent d'un enfant en situation de handicap, président de l'association Sacha précipité⁽¹⁾,

François Jégu a accompagné plusieurs dizaines de familles pour faire valoir leurs droits.



Quelles sont les difficultés des familles que votre cabinet accompagne ?

F. J. : Malgré le sérieux de notre système de prise en charge en France et la loi de 2005, les familles rencontrent de nombreuses difficultés dont le manque de places dans les IME, instituts médico-éducatifs et les IMP, instituts médico-pédagogiques, qui, pour rappel, dispensent un enseignement. Nous sommes également sollicités pour des refus de la part de la MDPH d'attribuer, en milieu scolaire ordinaire, des heures d'AESH ou pour rendre effectives des heures d'AESH accordées. Il y a ainsi en France 85 000 enfants à qui une décision d'aide a été notifiée par la MDPH, mais qui n'est pas exécutée par manque d'AESH ou de places disponibles dans des IME, dont le délai d'admission moyen est de 3 ans et demi. C'est énorme. Or, plus un enfant est pris en charge jeune, moins il sera en situation de handicap et en difficulté plus tard. Et quand il n'y pas de solution d'accompagnement, c'est tout une famille qui va mal.

Quels sont les recours judiciaires pour rendre effectives des heures d'AESH en milieu ordinaire ?

La structure des responsabilités est complexe. Ce sont les MDPH qui décident, mais la mise en œuvre des heures d'AESH, elle, est effectuée par des structures autonomes attachées à l'Éducation nationale. Dans le cas d'heures d'AESH non pourvues, notre cabinet saisit le pôle social du tribunal judiciaire pour condamner la MDPH à mettre à disposition de l'enfant une AESH sous astreinte d'une somme à payer. La plupart du temps, cela fonctionne.

La procédure est-elle similaire dans les cas de places non pourvues en IME ou IMP ?

Non, l'organisation est différente. Il y a trois niveaux, la MDPH qui décide de l'orientation, les associations de droit privé qui gèrent les IMP et IME et l'ARS,

l'Agence régionale de santé qui finance, contrôle ces structures et décide du nombre de places. C'est vers cette dernière qu'on se tourne pour faire valoir des droits. Les familles doivent tout d'abord saisir cet organisme pour demander une RAPT (réponse accompagnée pour tous), soit la mobilisation par l'ARS de tous ses contacts pour trouver des solutions temporaires d'accueil. Si cela ne fonctionne pas, les parents, avec l'aide d'un avocat, peuvent saisir un juge administratif et lancer une procédure de référé-liberté⁽²⁾. Ce processus juridique consiste à s'appuyer sur les droits fondamentaux de l'enfant à l'accès à la santé et l'éducation inscrits dans les conventions internationales et la loi française. Si cela ne fonctionne pas, nous portons alors le dossier devant le Conseil d'État.

Cela permet-il d'obtenir gain de cause ?

La jurisprudence n'est ni favorable ni défavorable. Le référé-liberté ne permet pas de créer une place supplémentaire, mais il permet d'enjoindre l'ARS de mettre en œuvre toute diligence pour exécuter les décisions de la MDPH. Grâce à ce processus juridique au contact avec l'ARS et aussi souvent grâce à la mobilisation de la presse, nous donnons de la visibilité à l'action et obtenons une solution à court ou moyen terme. Un référé-liberté, c'est trois jours, cela va très vite. En deux ou trois mois, la situation peut se débloquer. Cependant, si nous avons la capacité de multiplier les procédures par région, le système se retrouverait dans une situation critique. J'invite vraiment les parents à se mobiliser pour faire consacrer les droits de leurs enfants. Les assurances de protection juridique peuvent aider à réduire les frais d'avocat. C'est par l'amalgame des actions que nous réussirons à faire reconnaître que le système n'est pas adapté et à poser des questions essentielles : quelle est la part de soutien financier que la société est prête à mettre en œuvre ? Quelle place collectivement décide-t-on de donner aux enfants qui ont le plus besoin de nous ?

(1) <https://mouvement-art-solidaire.fr/sacha-precipite/>

(2) Référé-liberté : procédure d'urgence activée en cas de violation d'une liberté fondamentale par une autorité publique.



Webinaire

**Remplir le dossier MDPH
de votre enfant, simplement
et efficacement**

Parents d'élèves : comment se faire aider ?

• Se renseigner

Sur le site de la FCPE, dans la rubrique « Conseils aux parents », [des articles et des webinaires](#), ainsi [qu'une plaquette](#), présentent tous les dispositifs scolaires (Ulis, UEMA, UEEA, EGPA, EREA, PAP, PPS...) et les établissements médico-sociaux (Sessad, IME, DITEP...), l'usage du livret de parcours inclusif, les aménagements possibles aux examens, un descriptif des différents troubles du neurodéveloppement, comment remplir un dossier MDPH... Une mine d'infos est également accessible sur le site : [monparcours-handicap](#).

• Se faire accompagner

Ils peuvent vous accompagner dans vos démarches : les centres sociaux des conseils départementaux ; certains accueils des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ; les assistances sociales de votre ville ; les associations de parents dont les enfants souffrent de tel ou tel handicap ou pathologie ; les centres médicaux psychologiques et

pédagogiques (CMP, CMPP), les infirmières et les médecins scolaires.

• Un référent FCPE par territoire

Les parents peuvent se tourner vers un représentant FCPE, [présent dans leur département](#) pour connaître leurs droits, se faire aider à remplir un dossier MDPH, renouer le dialogue avec l'école en cas de conflit, demander un respect ou une amélioration de la prise en charge, contacter un médecin scolaire en cas de PAP refusé... et aussi faire porter leur voix auprès des instances académiques et de la MDPH, dans laquelle la FCPE siège en commission.

• Militer

La FCPE a mis en place [le site Ouyaparcours](#) pour déclarer le non remplacement d'enseignants absents, mais aussi la non attribution d'un AESH. Ces données permettent de réclamer la création de postes et aux représentants FCPE d'agir à vos côtés.

COMMENT FAIRE ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC ?

Si l'enseignant alerte sur un trouble, un rendez-vous peut être pris avec le psychologue scolaire pour une première évaluation. Une équipe éducative est ensuite constituée qui oriente vers le professionnel de santé adapté. Pour une prise en charge moins coûteuse qu'en libéral, on peut se tourner, lorsque son enfant est en primaire, vers les plateformes de coordination et d'orientation (PCO) ou solliciter les centres médico-psychologiques ou hôpitaux de jour missionnés par l'Agence régionale de santé, mais les délais sont longs.

DOSSIER MDPH : À QUOI FAUT-IL VEILLER ?

Il faut remplir avec objectivité le GEVA-Sco, soit le document clé qui fait le lien entre l'école et la MDPH, ni grossir ni minimiser le handicap. Il faut aussi demander l'ensemble des aménagements tout de suite, car rouvrir un dossier nécessite de nouvelles commissions, ce qui rallonge énormément les délais. Il faut avoir mis en place un PPRE et PAP et que ceux-ci ne fonctionnent pas, pour que la MDPH suive et accorde des aménagements.

QUE FAIRE SI MON ENFANT N'A PAS D'HEURES D'AESH ?

La première démarche, si la MDPH a notifié des heures d'AESH et qu'elles ne sont pas réalisées, est de faire un courrier à l'établissement. Si la situation ne se débloque pas, le mieux est d'écrire à l'inspection de l'Éducation nationale (IEN). On peut également saisir le médiateur de la République et contacter une personne du PIAL, structure qui dépend des académies. Si un PAP ou un PPS n'est pas respecté, il convient de saisir l'IEN pour le premier degré ou l'autorité académique (DSDEN) pour le second degré.



7 000 ordinateurs ont été livrés par l'État aux départements au printemps 2024 pour raccourcir les délais de délivrance de matériel pédagogique adapté.

Décryptage

Comprendre les troubles dys

Invisibles et **souvent mal détectés**, les troubles du neurodéveloppement sont en constante augmentation. Zoom sur les troubles dys.

Illustration : DAVID LORY

Voici les professionnels de santé à consulter selon les troubles :

- ▶ Un médecin, le plus souvent un neuro-pédiatre
- ▶ Un orthophoniste
- ▶ Un orthoptiste
- ▶ Un psychologue clinicien ou neuropsychologue
- ▶ Un psychomotricien, ergothérapeute

Dysorthographe (difficultés à orthographier)

TDAH (Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité)

Les enfants **cumulent** parfois 2 ou 3 troubles du neuro-développement.

1 million d'enfants concernés soit 1 à 2 enfants par classe.

Dyslexie (difficultés à lire)

Dyscalculie (difficultés à comprendre et utiliser les nombres)

Dysphasie (difficultés à parler, comprendre)

Dyspraxie (difficultés à planifier et automatiser des gestes)

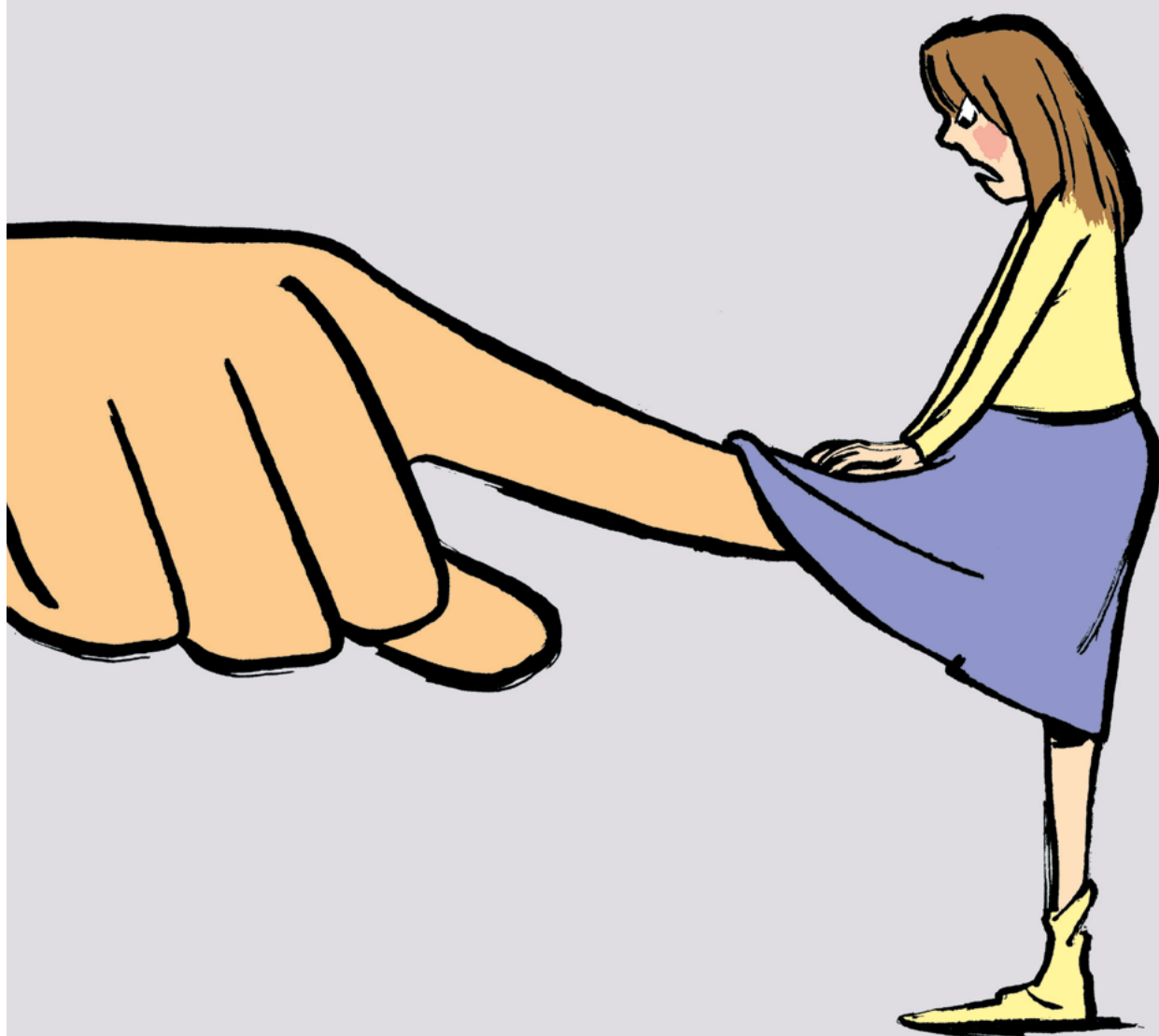
Dysgraphie (difficultés à dessiner, à écrire)

L'AVIS DE LA FCPE

Lecture périlleuse, écriture laborieuse, troubles du sommeil, anxiété, maux gastriques, motricité difficile, isolement... font partie des signaux qui peuvent alerter les parents quand ils sont fréquents. Huit fois sur dix, ce sont les parents qui détectent des difficultés lors des devoirs. Alors que le gouvernement a présenté une stratégie pour les troubles du neurodéveloppement, de nombreuses familles font face **à un véritable parcours d'obstacles**. C'est à eux que revient la lourde tâche de faire réaliser un bilan pluridisciplinaire qui permettra de cerner la nature et l'ampleur

des troubles. Or, les enquêtes montrent des difficultés persistantes : l'accès à l'information, l'obtention d'un diagnostic et un accompagnement adapté restent souvent hors de portée, notamment à cause **du manque de médecins scolaires**. Beaucoup de parents se découragent, voire renoncent aux soins quand ils habitent dans des déserts médicaux. La FCPE est mobilisée pour que chaque enfant, quel que soit son trouble, soit pleinement soutenu et accompagné dans son parcours scolaire. Voir notre replay avec la FFDys et téléchargez notre flyer.

#STOPINCESTE



Portrait



Sébastien Yvinec, papa de Maëlan, atteint d'une délétion génétique, devient « Iron Seb », pour distraire les enfants en situation de handicap et sensibiliser l'opinion publique.

“Faire évoluer le regard sur le handicap”

Propos recueillis par ÉMILIE GILMER

“Iron Man n'est pas un super-héros comme les autres. C'est un homme blessé, qui s'est battu pour se reconstruire et mettre au point la fameuse armure qui le rend puissant. Cette métaphore de la différence devenue une force, Sébastien Yvinec a décidé de s'en saisir pour mettre des étoiles dans les yeux de son petit garçon. « Il y a un peu plus d'un an, Maëlan a dû subir une énième opération pour reconstruire ses hanches, explique-t-il. Quand il est rentré de l'hôpital, on savait qu'il allait devoir rester alité pendant six semaines à la maison, à cause d'un plâtre immobilisant les jambes et la moitié du buste. Alors, j'ai cherché une solution pour l'occuper, lui faire un peu oublier tout ça. » Sébastien est fan des Marvel depuis longtemps, l'idée lui vient de faire une surprise à Maëlan en débarquant dans sa chambre déguisé en Iron Man. « La première fois qu'il m'a vu comme ça, ça a été féérique, raconte-t-il. Je suis revenu deux ou trois fois

jusqu'à ce qu'il comprenne que c'était moi. Mais il a beau le savoir, la magie continue d'opérer. »

“Le ciel vous tombe sur la tête”

L'effet est tel que Sébastien n'en reste pas là. Il se dit qu'il faut en faire profiter d'autres enfants et saisir cette occasion pour aller à la rencontre des parents. Ceux-là qui ont vu, comme son épouse et lui, leur vie bouleversée par l'annonce du handicap. Et qui, comme eux encore, traversent un parcours du combattant. « Quand Maëlan est né, j'ai su tout de suite que quelque chose n'allait pas, dit-il. Il avait une malformation des pieds, mais pour moi, il y avait autre chose. Pourtant, les médecins ne m'ont pas écouté. On a fini par changer d'hôpital, on est allés à Tours. Un super chirurgien nous a entendus et nous a fait faire une analyse génétique. » Maëlan est porteur d'une délétion, il lui manque « un bout » d'ADN... « C'est le ciel qui vous tombe sur la tête », se souvient Sébastien. D'autant plus que c'est extrêmement rare, il y a très peu de cas dans le monde. Au début, on ne savait pas si Maëlan serait là le lendemain, on a enchaîné les analyses et écarté les pires scénarios, on a eu de la chance. Même si régulièrement encore, on découvre de nouvelles difficultés et on doit y faire face. »

“Les enfants sont super enthousiastes”

C'est d'ailleurs un peu de cet esprit de combat qu'« Iron Seb » souhaite aujourd'hui transmettre. En juin 2024, il crée l'association Les P'tits Caméléons, puis démarre les animations dans son costume de super-héros : à Paris, à l'occasion des Jeux Paralympiques, dans un magasin de jouets ou sur le marché de Noël de sa commune (Tigy) dans le Loiret. « Les enfants sont super enthousiastes, ce qui rend les parents heureux, dit-il. Ensuite, on engage la conversation avec eux pour échanger, évoquer des questions liées au handicap. » Sébastien est désormais en contact avec des instituts spécialisés. Il envisage aussi des partenariats avec des écoles ou des collèges pour sensibiliser les élèves et faire évoluer les regards. Mais sa préoccupation actuelle est de trouver des financements ; pour les déplacements, les costumes. « Mon idée est de proposer des animations à des privés – entreprises ou particuliers – pour récolter des fonds et poursuivre mon action en direction des publics porteurs de handicap. » En attendant, Maëlan et ses deux autres enfants de 14 ans et 6 ans accompagnent « Iron Seb » dans chacune de ses sorties. « Tous les trois sont très fans », dit-il. Une motivation largement suffisante pour enfiler l'armure...

”



EN SAVOIR PLUS :

Contact facebook.com/les.p.tits.cameleons/ ; 07 50 40 06 98.

Portrait



**Marie-Amélie Le Fur, 35 ans,
triple championne paralympique, préside
le Comité paralympique et sportif français.
Son but : faire que le milieu sportif
ouvre grand les bras aux jeunes
en situation de handicap.**

**“Le sport m’a
aidée à garder
confiance
en moi”**

Propos recueillis par ÉMILIE GILMER

Le 26 juillet 2024, lors de la cérémonie d’ouverture de Paris 2024, elle a fait partie des tout derniers porteurs de flamme, aux côtés de Tony Parker et d’Amélie Mauresmo et de deux autres athlètes paralympiques, Nantenin Keïta et Alexis Hanquiquant. Ceux qui ont eu l’honneur de traverser la cour du Louvre avant que la vasque olympique ne s’embrase. Un moment fort en émotions, à l’image d’une cérémonie intense, marquée par la diversité et l’inclusion. Quelques semaines plus tôt, Marie-Amélie nous confiait en interview : « Paris 2024 a eu un effet considérable en faveur du handisport, car de nombreux acteurs (collectivités, professionnels de santé, etc.) se sont engagés dans l’aventure. L’avancée est notable ; on le voit dans les territoires et dans la reconnaissance du grand public.

Cela ne veut pas dire qu’il n’y a plus de freins – le manque d’accessibilité des équipements, le manque de formation des clubs de proximité – mais un cap a été franchi. »

Combativité et résilience

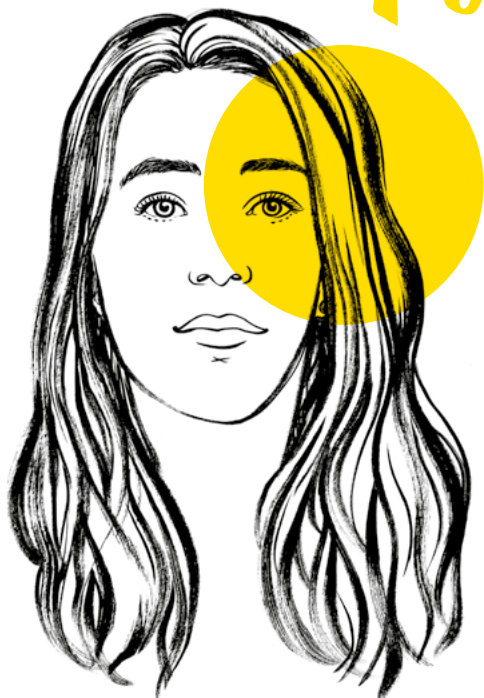
Cette ouverture, la détentrice du record du monde de saut en longueur et du 400 mètres l’appelle de ses vœux depuis une vingtaine d’années. Son histoire à elle commence à l’âge de 6 ans, lorsqu’elle découvre l’athlétisme. Le sport devient vite une source d’épanouissement, grâce à la compétition, mais aussi à la dimension sociale, aux moments de partage. À l’âge de 15 ans, pourtant, sa vie bascule : suite à un accident de scooter, elle est amputée de la jambe gauche sous le genou. « Un an plus tôt, j’avais vu une course de démonstration avec des athlètes amputés, raconte-t-elle. Ce souvenir m’a ouvert le champ des possibles. » Très vite, la jeune femme veut reprendre le sport, soutenue par son entourage. Ses parents, d’abord, qui jamais ne cherchent à la dissuader. Un entraîneur, aussi, qui la suit malgré sa méconnaissance de l’univers handisport. Une prothésiste, enfin, qui trouve un modèle de lame, à une époque où cette technologie est très peu connue. Un dernier événement accélère le processus : le tournage d’un téléfilm, dans lequel elle campe une doublure, qui lui finance sa première prothèse et lui fixe un objectif pour l’été qui approche. Marie-Amélie redouble de combativité : quatre mois seulement après son accident, elle se remet à courir.

Lever les barrières

Le sport la mènera au sommet – 9 médailles aux jeux paralympiques, dont trois en or, – mais il lui redonnera surtout confiance. « Le sport m’a aidée à me reconstruire physiquement en m’affranchissant du regard de la société, explique-t-elle. J’ai pu tester les nouvelles limites de mon corps et me rendre compte que je pouvais encore faire beaucoup. » Sans compter la dynamique positive dans laquelle sa pratique l’inscrit. « Quand j’avais ma prothèse de ville, je voyais du pathos et de la tristesse dans les yeux des autres. Mais dès l’instant où je mettais ma lame de sport, on me parlait de courage et de dépassement de soi. » Les bienfaits sont tels que la jeune femme milite aujourd’hui sans relâche pour démocratiser l’accès au sport auprès des jeunes en situation de handicap. Sans forcément viser la compétition, mais plutôt le sport au sens large, partout où cela est possible. « Ce que je souhaiterais, c’est que les barrières se lèvent dans tous les clubs de nos territoires pour que l’on se rencontre et que l’on pratique du sport ensemble. Car, si on y arrive dans le sport, on peut y arriver à l’école, dans l’emploi, dans tous les domaines de la société. »

”

Portrait



Audrey Tatry, 31 ans, a attaqué l'État en justice pour que son fils, en situation de handicap, bénéficie en maternelle des heures d'aide individuelle qui lui avaient été notifiées.

“L'inclusion scolaire, c'est pour quand ?”

Propos recueillis par ÉMILIE GILMER

“N'apprend-on pas aux enfants à tenir parole ?”

Pour Audrey Tatry, militante FCPE, et beaucoup d'autres parents en lutte, il est temps que ce principe éducatif s'applique à tous les étages. Quitte à remuer ciel et terre et à se dresser contre plus grand que soi. Tout commence quelques années après l'arrivée de son fils Sohan, né en 2017. « Plus le temps passait, plus je constatais un retard dans ses apprentissages par rapport aux autres enfants, dit-elle. La motricité fine, le langage... » Elle tente alors d'investiguer. « On me disait : *Ne t'inquiète pas, chacun va à son rythme*. Mais je savais au fond de moi que quelque chose n'allait pas. » Elle pousse les portes – psychomotricienne, orthophoniste, neuropédiatre (entre autres) – pour s'approcher enfin d'un diagnostic : une suspicion de TDA, soit un trouble du déficit de l'attention. Audrey dépose un dossier MDPH¹.

Après des mois de patience, 20 heures individuelles d'AESH² lui sont notifiées. Une nécessité pour éviter à Sohan de décrocher en classe.

Le rectorat enjoint de régulariser la situation

Mais voilà, le manque de personnel est tel que la promesse fait long feu : ce sera finalement 15 heures « mutualisées », c'est-à-dire partagées avec d'autres élèves. Pour Audrey, qui sait depuis longtemps la difficulté à changer le regard sur le handicap – « Ma maman est en fauteuil roulant, car elle est atteinte de sclérose en plaques », confie-t-elle – c'est inadmissible. Sur la page Facebook de l'association *Info Droit Handicap*, elle entend parler de Maître Delhia Aknine, avocate au barreau de Paris, qui accompagne des familles dans leur combat. Elle la contacte. Dans la foulée, une mise en demeure est adressée à l'Éducation nationale. Le 3 janvier 2023, Audrey est convoquée au tribunal administratif de Montreuil. La salle d'audience est pleine. « J'ai appelé les médias pour que ça fasse du bruit, dit-elle. Je suis passée sur BFM, CNews, dans *La maison des maternelles*, sur le site Konbini. » D'autres parents sont là pour la soutenir. Notamment des adhérents FCPE de Rosny-sous-Bois, où Sohan est scolarisé. Trois jours plus tard, le jugement du tribunal tombe : le rectorat est enjoint de régulariser la situation dans les trois semaines et d'attribuer au garçon les 20 heures individuelles.

Le manque de moyens n'est plus tolérable

Mais la colère d'Audrey reste intacte, car « les heures dont bénéficie Sohan ont été retirées à d'autres enfants ». « On mutualise les AESH pour couvrir la misère et le manque de moyens, note-t-elle. Résultat, ils sont ballotés d'une école à l'autre et la souffrance est vive à tous les niveaux. Pour les enseignants, pour les AESH mal formés et mal payés, pour les parents et en premier lieu pour les enfants. » Avec le soutien de la FCPE de Seine-Saint-Denis, la jeune femme a créé un collectif : « Une école inclusive pour tous ». Le 18 mars 2023, une conférence a été organisée à Rosny-sous-Bois, pour faire l'état des lieux de l'inclusion scolaire, réunissant parents et professionnels médico-sociaux. Puis un rassemblement devant l'Assemblée nationale, le 29 mars, pour déposer un cahier de doléances. « En février 2005, une loi a été promulguée qui affirme le droit pour tout enfant porteur de handicap à une scolarisation en milieu ordinaire, rappelle Audrey. Dix-huit ans après, les moyens ne sont pas là. Alors, la question se pose : l'inclusion scolaire, c'est pour quand ? »

(1) Maison départementale des personnes handicapées.

(2) Accompagnant des élèves en situation de handicap.

”

Agir pour la prévention à l'école avec la MAE

Numéro 1 de l'assurance scolaire et acteur de référence au service de l'éducation, la MAE propose gratuitement des outils pédagogiques et des actions de prévention dans les classes, et contribue ainsi à mieux protéger les élèves. Une expertise unique, reconnue et agréée par le ministère de l'Éducation nationale.

- ACCIDENTS DE LA VIE COURANTE ET GESTES DE PREMIERS SECOURS
- SENSIBILISATION AUX ÉCRANS
- VIOLENCE ENTRE PAIRS
- SÉCURITÉ SUR LES CHEMINS DE L'ÉCOLE
- ÉDUCATION À LA SANTÉ

Retrouvez nos contenus
prévention ENSEIGNANTS sur

mae.fr



L'expertise de la MAE au service de la prévention

AP PREV 07-24 – Fédération MAE SOLIDARITÉ, association à but non lucratif régie par la loi de 1901, sise 14 rue Moncey – 75009 Paris – Crédit photo : MAE

AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



1

Il • elle défend les droits de tous les enfants de l'école.



2

Il • elle recueille l'avis des parents pour porter leur voix en conseil d'école, en conseil de classe ou en conseil d'administration.

3

Il • elle sait qui contacter au bon moment pour les petits et grands problèmes qui surviennent à l'école.



LES 5 ACTIONS CLÉS DU PARENT DELEGUE

fcpe

4



Il • elle est soutenu • e dans ses initiatives par un réseau national et il • elle peut impulser pétitions, manifestations quand cela est nécessaire.

5

Il • elle organise la solidarité pour favoriser la gratuité de l'éducation.

